



## Récapitulatif des délibérations

### Maizilly

N°	Objet	Page(s) (nombre)
2022-32	Taxe aménagement, exonération et partage	2
2022-33	Education du territoire	2
2022-34	Tarification 2022 de la redevance d'assainissement collectif	2
2022-35	Devis essais de réception réseau d'assainissement	1
2022-36	Devis Modification électrique Salle d'Animations, foyer	1
2022-00		
2022-00		





## PROCÈS-VERBAL

### Réunion Conseil Municipal MAIZILLY 42750

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, DIX NEUF SEPTEMBRE, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MAIZILLY 42750, convoqué le 12 SEPTEMBRE 2022 s'est réuni en **séance ordinaire**, en salle de Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire Colette LEBEAU.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 12 SEPTEMBRE 2022

<u>Présents</u> :	Mme LEBEAU Colette,	Maire
	M. CHASSAGNE Jean-Paul,	1 <sup>er</sup> Adjoint
	Mme LEBON Marie-Josée,	2 <sup>ème</sup> Adjointe
	M. DUHEZ Didier,	3 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme VIVIER Angélique,	Conseillère déléguée
	Mme BOISSE Sabrina,	Conseillère déléguée
	M. LOPEZ Anthony,	Conseiller délégué
	M. PATIN Raphaël,	Conseiller délégué
	M. SAFER Michel,	Conseiller
	Mme MEILLER Laetitia,	Conseillère

Absents excusés ayant donné procuration : Mme SANCHES Véronique, Conseillère

Secrétaire de séance : M. PATIN Raphaël Conseiller délégué

19h01, Madame le Maire Colette LEBEAU ouvre la séance du jour.

Madame le Maire présente l'intervention de Monsieur David Balthazard en charge de la gestion des ordures ménagères et de la facturation pour la collectivité et Henri Grosdenis vice-président à Charlieu Belmont communauté. Le but de l'intervention est de présenter les changements pour l'année 2023. Des changements vont être opérés pour permettre de maintenir la redevance des déchets ménagers à un tarif abordable, la redevance n'a pas été augmentée depuis 7ans. Un nouveau marché de collecte a été mis en place. Pour l'année 2023 il est prévu d'essayer de ne pas augmenter la redevance. Une refonte de la redevance est prévue afin d'inciter les ménages qui trient et ceux qui ne trient pas. La redevance déchets ménagers correspond au service de collecte à domicile des déchets ménagers, points d'apports volontaires et au fonctionnement de la déchetterie. Sur la commune il y a environ 18% des bacs collectés chaque semaine, en 2023 la collecte aura lieu le mercredi des semaines paires soit tous les quinze jours.

20H20 Départ de Messieurs David Balthazard et Henri Grosdenis.

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 11 juillet 2022 est lu par madame le Maire et approuvé par les membres du Conseil Municipal.

Désignation du secrétaire de séance, Monsieur Raphaël PATIN est désigné.

## DÉLIBÉRATIONS

### **DÉLIBÉRATION 2022-32 Taxe Aménagement, vote, exonération et partage**

Madame le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- d'instauration par le Conseil Municipal de la taxe d'aménagement ;
- de fixation par le Conseil Municipal le taux de la taxe d'aménagement ;
- d'instauration par le Conseil Municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

Madame le Maire fait lecture des articles :

l'article L 331-1 du code de l'urbanisme, les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts, l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive et le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L 331-14 et L 331-15 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'instituer la taxe d'aménagement ; sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2% (choix de 1% à 5%). Valide la présente délibération pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2025). Toutefois, le taux et les exonérations possibles pourront être modifiés tous les ans. Décide d'exonérer totalement les abris de jardin n'ayant pas un usage d'habitation soumis à déclaration préalable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Chaque année, la commune informe les taux de la part communale votés sur le territoire de la commune.

### **DÉLIBÉRATION 2022-33 Validation du projet éducatif de territoire dans le cadre du plan mercredi**

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la continuité éducative est au cœur du Plan mercredi. Elle repose sur le lien créé entre les communes, la communauté de communes, les associations, l'Éducation Nationale et les parents. Madame le Maire présente le contenu du projet éducatif de territoire sur la période 2022-2024. Quatre axes sont prévus : Culture et éducation artistique ; Activités physiques et sportives ; Nature et environnement ; Éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble. L'axe « Éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble » apparaissant comme à la fois central et transversal, il a été décidé d'en faire le thème central du nouveau PEDT. Les trois autres axes devenant des déclinaisons de ce thème. Cette convention PEDT est à signer par la CAF, l'Éducation Nationale, la communauté de communes, les communes et les associations gestionnaires d'accueil de loisirs. Dans ce cadre, un soutien financier de la CAF sera renforcé avec une bonification sur Prestation de Service Ordinaire. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de Maizilly, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention Projet Educatif De Territoire 2022-2024 et dit que les dépenses et les recettes seront prévues au budget 2023.

## **DÉLIBÉRATION 2022-34 Tarification 2022 de la redevance d'assainissement collectif**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il faut réviser la redevance d'assainissement pour faire suite aux délibérations 2018-63 ; 2019-23 ; 2020-42 présent afin d'augmenter progressivement et arriver aux objectifs de la charte qui sont 3.94€/m<sup>3</sup> pour le patrimoine, 1.67€/m<sup>3</sup> HT pour le service, soit 5.61€/m<sup>3</sup> HT. Exemple de consommation donnée, 120m<sup>3</sup> par an, représente une facture de 673.20€ HT. Le Conseil Municipal décide d'augmenter comme suit Part fixe 94.00 € HT par an et part variable 2.76€ HT/m<sup>3</sup>.

## **DÉLIBÉRATION 2022-35 Devis essais de réception réseau assainissement**

Madame le Maire présente le devis de ADTEC CONTRÔLE d'un montant de 4 074.00€ HT soit 4 888.80€ TTC. Les travaux de l'assainissement de la commune de Maizilly touchent à leurs fins et il convient de faire des essais de réception. Un devis a été demandé par SECUNDO qui est en charge du suivi de chantier supervisé par Monsieur PARISOT O. Le Conseil Municipal de Maizilly, à l'unanimité valide le devis. Imputation sera faite sur le budget Assainissement 2022 de la commune de Maizilly.

## **DÉLIBÉRATION 2022-36 Devis modification électrique salle d'animations foyer**

Madame le Maire présente le devis demandé à AUCLERC Electricité d'un montant de 2 171.00€ HT soit 2 605.20€ TTC, pour la réfection électrique de la salle d'animations foyer. Cette salle étant utilisée par les associations de la commune à titre gratuit, les travaux de modifications électriques doivent être fait afin d'améliorer le réseau existant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Maizilly décide de valider le devis proposé par l'entreprise AUCLERC Electricité pour un montant de 2 171.00€ HT soit 2 605.20€ TTC. Imputation sera faite au budget commune 2022 de la commune de Maizilly et donne à madame le Maire Colette LEBEAU, signature du devis.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Location appartements salle de fêtes**

Discussion du devenir de cet appartement, reloué ou appartement d'urgence. Prendre contact avec madame Dugelet Maire de La Gresle. Décision mise en réflexion pour prochain conseil.

### **Location appartement foyer**

Discussion du devenir de cet appartement, reloué ou appartement d'urgence. Prendre contact avec madame Dugelet Maire de La Gresle. Décision mise en réflexion pour prochain conseil.

### **Travaux station d'épuration**

Entretien a été fait par les agents techniques de la commune. Les travaux de la lagune touchent à la fin.

### **Point sur les devis, travaux et subventions**

En-cours subventions : cuisine et aménagement foyer, rosace et toilette église, travaux de voirie, travaux restauration mur mitoyen et préau.

### **Vandalismes salle des Fêtes**

Plusieurs vitres de la salle des Fêtes ont été vandalisées. Un dépôt de plainte sera fait en gendarmerie.

### **Désignation d'un référent culturel, commission Culturelle Charlieu Belmont Communauté**

Candidature de madame le Maire, désignation de madame le Maire Colette LEBEAU.

### **Poste Cantonnier**

Départ en retraite de Monsieur Jean-Marc GAY en novembre 2023, il convient donc de prévoir son remplacement et aussi cela du cantonnier manquant à la commune sur un poste de 10h. Réflexion est mise en place du recrutement.

21h46 départ de M. SAFER Michel, Conseiller

### **Règlement cimetière**

Il faut poursuivre les démarches de mise en place du règlement cimetière et prévoir la délibération au prochain conseil.

Mettre en place l'archivage des documents cimetière.

### **Tour de table**

Monsieur Anthony LOPEZ informe qu'il travaille actuellement sur les conventions des associations

Mise en place d'une date pour la signature des conventions avec les associations de la commune. Le 27 octobre 19h00 en salle de réunion du conseil. Les convocations seront envoyées par la mairie.

Madame le Maire informe les élus, avoir été contactée par le président de la chasse pour l'organisation d'un bal en plein air. L'organisation d'un tel événement demande une certaine logistique que madame le Maire se doit de valider par des arrêtés.

### **Repas des aînés**

Réunion prévue le 27 octobre 2020 20h, pour l'organisation.

### **Dates des prochains conseils**

17 octobre 2022 19h00

21 novembre 2022 19h00

19 décembre 2022 19h00

Après épuisement des délibérations et divers, la séance est levée à 22h14.

Approbation du présent Procès-Verbal le 17/10/2022

Mme	LEBEAU Colette,	Maire	
M.	CHASSAGNE Jean-Paul,	1 <sup>er</sup> Adjoint	
Mme	LEBON Marie-Josée,	2 <sup>ème</sup> Adjointe	
M.	DUHEZ Didier,	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Mme	VIVIER Angélique,	Conseillère déléguée	
Mme	BOISSE Sabrina,	Conseillère déléguée	
M.	LOPEZ Anthony,	Conseiller délégué	
M.	PATIN Raphaël	Conseiller délégué <b>Secrétaire de séance</b>	
M.	SAFER Michel,	Conseiller	
Mme	SANCHES Véronique,	Conseillère	Absente
Mme	MEILLER Laetitia,	Conseillère	

